

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

### COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 12 Septembre 2018

Boège

## SOMMAIRE

### *Approbation du Compte-rendu de la dernière séance*

#### *Communications*

1. Rapport d'activité 2017.
2. Site internet [www.coeurdufaucigny.com](http://www.coeurdufaucigny.com)
3. Présentation du portrait de territoire Cœur du Faucigny par TERACTION en partenariat avec le Conseil Départemental.
4. Présentation des attendus du document SCoT et du travail des prochaines commissions thématiques.

### Relevés de décisions du Bureau

Avis sur le PLU de Villard  
Avis sur le PLU d'Onnion

#### *Délibérations*

1. Durée d'amortissement  
Rapporteur : M. Le Président
2. Date et lieu du prochain conseil  
Rapporteur : M. Le Président

#### *Questions orales*

L'an deux mille dix-huit le douze septembre, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle communale de Boège, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 5 Septembre 2018

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Nombre de délégués en exercice : 57/ Quorum 29  
Nombre de délégués présents : 43  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 44

Présents : Mesdames/Messieurs : Fabienne SCHERRER, Patrick CHARDON, Gilles SAUTHIER, Marc BRON, Roland PINGET, Laurent DETRAZ, Jocelyne VELAT, Bernard CHATEL, Daniel TOLETTI, Christine CHAFFARD, Carole BUCZ, Bruno FOREL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Jean-Louis TEMIL, Agnès GAY, Jessica LARA LOPEZ, Claude SERVOZ, Serge SAVOINI, Gilles ANCRENAZ, Jean Paul GUIGNARDAT, Sandrine TRINCAT, Loetitia CHABOUD, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Marc BLETEAU, Alain REMILLON, Alain CIABATTINI, Elodie RENOULET, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascale HEPP, Jacques FRUTIGIER, Jean Claude DUPONT, Roland LAVERRIERE, Valérie LANOVAZ DETURCHE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, André PUGIN, Jean-François CICLET, Jean Louis COCHARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs, Marielle DURET, Jacqueline JACQUET, Jean-Pierre MERMIN, Stéphane VALLI, Annick VAZQUEZ YANEZ, Dominique JIMENEZ, Christophe PERY, Marc CHUARD, Pascal BRIFFOD, Louis FAVRE,

Délégué(e)s donnant pouvoir : / Bernard CHAPUIS,  
Assistent : Jean François BOSSON, Pierre Henri MOSSUZ,

Madame Fabienne SCHERRER, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 10.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT**

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 5 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

## **COMMUNICATION**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2018**

Syndicat Mixte du SCot Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

## **I. Rapport d'activité 2017.**

Monsieur le Président rappelle les points marquant de l'année 2017. De l'approbation du SCoT des 3 Vallées au travail de fusion avec la CCFG et la CCAS, l'année 2017 a été importante pour le syndicat. Il incite les communautés de communes et communes à diffuser le rapport d'activités.

## **II. Site internet [www.coeurdufaucigny.com](http://www.coeurdufaucigny.com)**

Le site internet du Syndicat mixte Cœur du Faucigny est maintenant opérationnel. Il décline la démarche, l'institution Syndicat mixte, les SCoTs en vigueur et les prochaines étapes à venir dans le processus d'élaboration. A l'usage, chacun pourra faire remonter des remarques sur son ergonomie.

## **III. Présentation du portrait de territoire Cœur du Faucigny par TERACTION en partenariat avec le Conseil Départemental.**

Monsieur TUTTINO, Vincent CEZARD et Tatev SETRAKYAN de TERACTION indiquent que les chiffres et cartes présentés sont les données de l'observatoire départemental du Conseil Départemental dans lequel nous pouvons puiser gratuitement. C'est la mutualisation de l'effort à l'échelle départementale qui est mise ici à disposition.

Le territoire du Cœur du Faucigny va d'une vallée dense à des endroits beaucoup moins peuplés. En 2017, nous sommes 75000 habitants soit 8% du total du département. Il ne comporte pas de grandes stations touristiques de rayonnement international. Il y a une grande amplitude altitudinale qui va de la plaine aux vallées, puis un étage montagnard.

Cet étagement des territoires implique des modes de déplacements et des polarités différents au niveau infra.

La carte de la densité de population est calculée sur la surface utile (sans les pentes). Plus on va vers l'est, plus il y a des pentes et moins il y a de disponibilité foncière. Sur le secteur du nord-ouest, c'est assez homogène, puis en montagne, nous atteignons les plus faibles densités. Sur la basse vallée de l'Arve on est sur du périurbain et, plus on s'en éloigne, plus les terres sont agricoles avant de rencontrer la ville de Bonneville.

La population du Cœur du Faucigny connaît une forte croissance, beaucoup plus rapide que la moyenne du département.

De manière générale, la croissance est forte et régulière.

On constate un vieillissement de la population. En effet, 19% de la population a + de 60 ans. Pour la catégorie des 19-20 ans, il y a clairement une accentuation des départs

(étude, premier travail...). La dynamique est davantage migratoire que liée au solde naturel.

Concernant les déplacements, 75% se font en voiture, on est à plus de 80% au niveau du département. 10% des habitants du Cœur du Faucigny ne bougent pas pour se rendre au travail.

En Haute Savoie on est en moyenne sur 30-35 mn de temps domicile-travail pour presque autant de kilomètre. Les chiffres du Cœur du Faucigny sont inférieurs, ce n'est donc pas parce qu'on est rural (pour certaines communes) que l'on met plus de temps que cela pour aller travailler.

Sur l'économie, il y a une dichotomie Est/Ouest. Plus on s'éloigne de Genève, moins il y a de travailleurs frontaliers et plus on se rapproche du bassin d'emploi de Bonneville. Dans l'industrie, il y a 50% des entreprises qui ont moins de 20 salariés.

Sur les données liées à l'habitat, la production du nombre de logements individuels a été divisée par 3 et on compense par des logements collectifs.

On construit plus dense et plus petit. La taille des logements a baissée de près de 20% en 20 ans. On est passé de 120M<sup>2</sup> à 100m<sup>2</sup> par logement.

Jean François Ciclet fait remarquer que les T3 sont passés de 73m<sup>2</sup> à 65m<sup>2</sup>. Il explique que la construction de logements a un impact sur les collectivités qui doivent créer des espaces publics, des aménités... attendus par les nouveaux arrivants. Il indique également qu'il y a une très forte pression immobilière sur Arve et Salève car le prix de l'ancien est souvent égal au prix du neuf.

Il est fait remarquer qu'il manque dans la présentation les chiffres relatifs au prix moyen du M<sup>2</sup> par appartements neufs entre 2001 et 2015 sur la vallée verte.

De manière globale, on est sur une augmentation du prix au m<sup>2</sup> du terrain à bâtir et une diminution des ventes de terrain.

Monsieur le Président remercie TERACTION et sollicitera très probablement l'Observatoire Départemental durant l'élaboration du SCoT

La présentation sera mise en ligne sur le site internet [www.coeurdufaucigny.com](http://www.coeurdufaucigny.com)

#### **IV. Présentation des attendus du document SCoT et du travail des prochaines commissions thématiques.**

Guillaume DEGIULI présente les attendus du législateur sur le document SCoT.

**Le Schéma de cohérence territoriale est constitué d'un dossier comportant :**

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

[contact@coeurdufaucigny.com](mailto:contact@coeurdufaucigny.com)

Ces documents peuvent être accompagnés, en tant que besoin, de documents graphiques (L.141-2 du CU).

### Rapport de présentation

Le rapport de présentation **explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi **au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés** en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

### Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue le projet du territoire, il exprime le projet politique des élus.

### Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

## **1. Le Rapport de Présentation**

« [...] Proportionné à l'importance du SCoT, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux du territoire » (R.141-3 du CU), le Rapport de Présentation du SCoT :

- Expose le diagnostic territorial ;
- Décrit l'articulation entre le Schéma et les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.
- Analyse l'état initial de l'environnement, les perspectives de son évolution et les incidences de la mise en œuvre du Schéma sur l'environnement, et expose les problèmes posés par l'adoption du SCoT sur la protection des zones d'importance environnementale (notamment sur les zones Natura 2000).
- Explique les raisons justifiant les choix opérés au regard de solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs de protection de l'environnement et du territoire.

- Présente les mesures pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du SCoT sur l'environnement
- Définit les critères, indicateurs et modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, afin de suivre ses effets sur l'environnement dans le but d'identifier les impacts négatifs prévus et d'envisager si nécessaire, des mesures appropriées ;
- Explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO ;
- Comprend un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

## 2. Le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)

Les orientations et objectifs d'un SCoT ne sont que les leviers d'actions au service d'un projet politique global dont la loi SRU impose désormais aux documents d'urbanisme l'insertion dans leur Projet d'Aménagement et de développement Durables. Les orientations doivent avoir été débattues au sein de l'organe délibérant de l'établissement public en charge du SCoT.

### 2.1. Objectifs des politiques publiques

Le PADD doit fixer les objectifs (L.141-4 du CU) :

- Des politiques publiques d'urbanisme,
- Du logement,
- Des transports et déplacements,
- D'implantation commerciale,
- D'équipements structurants,
- De communications électroniques,
- De la protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- De la préservation des ressources naturelles,
- De lutte contre l'étalement urbain,
- De préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

## 3. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO résultant de la Loi Grenelle II a été particulièrement enrichi par rapport au DOG (CCAS- CCFG) prévu, lui, par la loi SRU.

Assurant « la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans les différents domaines », le DOO « détermine :

L.141-5 du CU

**1°** - Les **orientations générales** de l'organisation de l'espace et les grands équilibres *entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers* ;

**2° - Les conditions d'un développement** urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de villes, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

**3° - Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural** entre l'habitat, **l'activité économique** et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers

Pour mémoire, le syndicat est organisé en

### **6 Commissions Thématiques**

CS N°1 Urbanisme – Logement (Louis FAVRE)

CS N°2 Economie – Commerce – artisanat (Jean Pierre MERMIN)

CS N°3 Environnement (Fabienne SCHERRER)

CS N°4 Agriculture – Forêt (Bernard CHATEL)

CS N°5 Mobilités infrastructures (Alain CIABATTINI)

CSN°6 Tourisme (Yves MASSAROTTI)

## **V. Relevés de décisions du Bureau**

Les membres du bureau considèrent que le projet de PLU de la commune de Villard est en compatibilité avec le SCoT des 3 Vallées.

Les membres du bureau ont en revanche considéré que le projet de PLU arrêté de la commune d'Onnion ne s'inscrit pas en compatibilité avec le SCoT des 3 Vallées sur les points suivants :

- La définition de l'enveloppe foncière dans le règlement graphique,
- La surface théorique nécessaire pour la production de logements,
- Le règlement graphique et littéral du zonage lié au développement économique.

Les élus du SCoT et les services seront à la disposition de la commune pour l'aider à s'inscrire en compatibilité d'ici l'approbation.

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### ***1. Durée d'amortissement*** ***Rapporteur : M. Le Président***

Les frais d'études liés à la réalisation du SCOT sont aujourd'hui amortis sur une durée de 5 ans. Afin de limiter le montant de cette dépense de fonctionnement, il est proposé d'allonger cette durée à 15 ans.

Il appartient au Comité Syndical de définir la durée de cet amortissement.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2018**

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Le comité syndical du SCoT cœur du Faucigny après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe comme suit la durée d'amortissement :

Immobilisations incorporelles

Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme

15'ans

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/09/2018

## **2. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :

Le Mercredi 28 Novembre 2018 à 19 h à Vougy.

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

*Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/09/2018

## **QUESTIONS ORALES**

Néant

*Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 20 h 15*

Faucigny, le 7 Décembre 2018

Bruno FOREL,

Président

